



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles...de l'AMQ

15 décembre 2014

Conseil FMOQ du 13 décembre 2014 (suivi)

Le projet de loi 20 impose deux obligations majeures aux médecins omnipraticiens soient

- 1- suivre un nombre minimal de patients inscrits et,
- 2- effectuer, selon une autorisation délivrée par une agence, un nombre minimal d'heures d'activités en établissement.

Des pénalités significatives sont prévues pour les médecins de famille ne respectant pas ces obligations.

Lors de la réunion du conseil de la FMOQ tenue le 13 décembre à Montréal, la proposition suivante a été adoptée à l'unanimité.

- a) *Mandater le Bureau afin qu'il signifie au ministre de la Santé le rejet de la Partie I du projet de loi 20.*
- b) *Mandater le Bureau de la FMOQ afin qu'il mette en œuvre tous les moyens qu'il estimera appropriés afin de réaliser autrement l'objectif d'améliorer l'accès aux services de médecine familiale.*

La Fédération a élaboré un plan de communication à cet effet. Elle compte le mettre en application dans les prochaines semaines. Soyez vigilent!

Pour alimenter le fonds de contestation de la Fédération, une cotisation spéciale de 1000,00 \$ par membre a été votée.

Peu importe les volets de nos pratiques personnelles qui seraient touchés à différents niveaux par le projet de loi 20, c'est l'avenir même de la profession de médecin de famille qui est menacé. C'est tous ensemble que nous pourrions la sauver.

Ce combat n'est pas seulement celui de la FMOQ, mais bien celui de tous les médecins de famille. Notre autonomie professionnelle est menacée plus que jamais.

Comme nous vous l'avons mentionné dans notre dernier TDN, nous vous invitons à mettre en place dès maintenant des mesures pour améliorer votre accessibilité auprès de vos patients.

Il est impératif que tous les médecins de famille s'impliquent activement à ce niveau. Nous vous rappelons l'importance d'être présent à la réunion qui se tiendra à Québec le jeudi 18 décembre à 18 h au Centre des congrès de Québec pour discuter de ce dossier.

L'Équipe de rédaction
Drs Michel Turgeon et Johanne Frenette